

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Paris, le – 4 SEP. 2014

La ministre

à

Madame et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et Messieurs les Préfets de
Départements

Référence : MIN_ECOLOGIE/D/D14015525

Affaire suivie par : Nicolas MOURLON

Nicolas.mourlon@developpement.durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 77 37

Objet : Communication sur la transition énergétique

Madame, Monsieur,

La transition énergétique est une priorité majeure de l'action gouvernementale. Elle doit permettre à la fois de dynamiser notre économie, de renforcer la compétitivité des entreprises, d'améliorer notre indépendance énergétique, de diminuer les impacts environnementaux de la consommation d'énergie ainsi que d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages, en particulier s'agissant des personnes en situation de précarité énergétique.

La politique du gouvernement est définie au travers du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, que j'ai présenté en Conseil des Ministres le 30 juillet dernier, et d'un ensemble d'actions opérationnelles et moyens d'intervention renforcés, dont le déploiement est d'ores et déjà en cours. Le dossier de presse, qui a suivi mon intervention du 30 juillet, est disponible sur le site du ministère. Il présente notamment le projet de loi et les principales mesures d'accompagnement.

Le projet de loi est une condition nécessaire mais non suffisante de la transition énergétique : celle-ci ne pourra réussir qu'avec l'implication des territoires, dans une logique d'innovation et de partenariat. Les initiatives locales sont déjà nombreuses et riches ; il est du rôle de l'Etat de les susciter et de les accompagner de leur conception à leur réalisation, de valoriser les bonnes pratiques, d'informer et éclairer les acteurs sur les enjeux, leviers d'actions, outils d'accompagnement à leur disposition.

Lors de la conférence de presse que j'ai tenue le 4 septembre, j'ai annoncé le lancement de plusieurs appels à projets qui s'inscrivent naturellement dans les dynamiques territoriales. Des moyens d'accompagnement importants seront mobilisés, en particulier via le fonds de financement de la transition énergétique, des prêts bonifiés de la Caisse des Dépôts et Consignations à destination des collectivités et des prêts de BPI France à destination des entreprises. Les contrats de plan Etat – région comporteront ainsi une dotation spécifique sur la transition énergétique.

Dès à présent et dans le respect des instructions relatives à la réserve électorale, je souhaite que vous relayiez et accompagniez ces appels à projets, et plus largement l'ensemble de la politique de transition énergétique, sur la base des documents qui seront à votre disposition et celles de vos services à l'issue de la conférence de presse du 4 septembre. A cette occasion, vous insisterez en particulier sur les moyens d'accompagnement méthodologique et financier à disposition des acteurs, notamment pour le montage de leurs projets. Vous associerez, le cas échéant, le Président du Conseil Régional aux actions de communication que vous mènerez.

Je vous informe, par ailleurs, que j'ai réuni le 28 août, l'ensemble des directeurs et directrices des DREAL, des DDT/M et des délégations régionales de l'ADEME afin de les mobiliser sur le thème de la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires. Vous pourrez vous appuyer sur ces services pour la réalisation des présentes instructions et, plus largement, pour le déploiement des objectifs de transition énergétique dans les territoires.

Je vous saurais gré de me faire part des difficultés rencontrées dans l'application de cette instruction et vous remercie par avance pour votre implication personnelle dans ce chantier fondamental pour notre pays.

Avec mes meilleures salutations


Ségolène ROYAL

PJ . *Document d'information.*